

ÉCOLE

Pour la rubrique concernant l'école, la parole a été laissée aux enfants qui racontent avec leurs mots ce qu'ils ont fait durant la dernière semaine avant les vacances de Noël

LUNDI

« C'était l'anniversaire de Lola, Eléonore, Maîtresse Bénédicte.
On avait fait des sablés. »

Charlie & Margaux

MARDI

« On a fait le repas de Noël à la salle des fêtes. Après le repas de Noël, on a chanté « Petit Papa Noël » et « l'escargot »

Rose & Lola



VENDREDI

Visite à la caserne.

Les élèves de CP et CE1 sont allés visiter la caserne des pompiers de Cahors le vendredi 20 décembre 2024.

Un pompier les a accompagnés dans la caserne et devant les camions.

Tous les élèves se préparent pour aller visiter la caserne.

Le pompier de la caserne de Cahors a fait visiter le bâtiment.

Il leur explique quand il y a un feu.

Il leur explique les habits qu'il faut mettre pour éteindre le feu.

Il y a un camion et dans le camion, il y a des bois.

Le pompier explique que, pour aller dans le feu, il faut une bouteille d'air. Des élèves étaient devant le camion de pompier. »

Texte écrit par les CE1



« On a été à la caserne de pompiers à Cahors. On a adoré quand on a visité le garage avec tous les camions de pompiers. »

Doumé, Victor, Kameron & Shun

« Le pique-nique était trop bien. On a été jouer au parc Tassart. »

Léa, Louis & Léo

« On a été au cinéma et c'était trop cool. On a regardé « Le chêne ». »

Hugo & Lohann

Goûter de Noël

« On a bu du chocolat chaud avec de la chantilly, on a mangé des sucres d'orge, des gâteaux.

Merci Papa Noël pour les cadeaux (des balais, des ballons, des livres, des cages de foot). »

Hélio, Siméo, Sasha & Enzo



www.aujols.fr

Inf' Aujols

N°47 - FÉVRIER
2025



L'Inf'Aujols distribué habituellement en janvier, avant les vœux, n'a pu être réalisé à temps en raison d'une surcharge de travail en fin d'année et de divers autres aléas.

Le vendredi 24 janvier s'est donc tenue la cérémonie des vœux à la salle des fêtes en présence de Sébastien NODARI, conseiller Régional, Jean-Claude SAUVIER, Président de la Communauté de Communes et de Nathalie RICARD maire de Cremps.

Lors de cette soirée, il m'a semblé important de rappeler que le contexte politique actuel est porteur d'inquiétude, surtout de division, et que les responsables politiques oublient souvent qu'ils sont élus pour satisfaire l'intérêt général et non leurs intérêts propres. Cette période de grande incertitude n'est pas sans conséquences pour chacun d'entre nous que ce soient les entreprises, les acteurs économiques ou les collectivités car nous n'avons pas actuellement de visibilité pour agir et prendre des décisions.

Quelle marge de manœuvre aurons-nous pour nos budgets 2025 ? Les services fiscaux nous ont d'ores et déjà incités à la prudence pour la préparation du budget qui doit être voté en avril et pour lequel nous nous en tiendrons à la rigueur. A la grande différence de l'état, nos budgets doivent être équilibrés en dépenses et recettes. Pas question de déficit pour les communes !! A suivre...

C'est donc un peu tardivement, mais sincèrement, que je vous souhaite en mon nom et celui des élus une année 2025 heureuse, faite d'épanouissements familiaux, de réussite dans vos projets tant personnels que professionnels, une excellente santé ainsi que tous les petits bonheurs possibles qui rendent la vie plus belle.

SAISON CULTURELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ALBENQUE-LIMOGNE

**2024
2025**

CHANSON FRANÇAISE

Vendredi 14 février 2025

LIMOGNE-EN-QUERCY - La Halle - 20h30

BRASSENS SANS LA MOUSTACHE

Lucrèce Sassella et Laurent Madiot vous invitent le temps d'un concert à venir découvrir, ou redécouvrir les chansons de Georges Brassens. Avec admiration et respect mais aussi un brin d'humour, les deux acolytes revisitent le répertoire du grand Georges, avec des chansons connues de tous (Le Parapluie, La mauvaise réputation, Les amoureux des bancs publics...), et d'autres moins connues (Maman Papa, La Fessée, Le mouton de Panurge...).

À deux, en solo, chantées et parfois dites, les chansons de Monsieur Brassens seront jouées sans moustache ! Mais vous pouvez venir avec la vôtre si cela vous enchante.

Tout public - 1h15

Crédit photo : L. Madiot
Lucrèce Sassella : chant & Laurent Madiot : musique et chant

MUSIQUE

Vendredi 14 mars 2025

CREMPS - Salle des fêtes - 20h30

AMOR DE LUENH

Quand le BRÉSIL rencontre l'OCCITAN !

+ Après-spectacle gourmand sur réservation

Le Quartet « Amor de luènh », amour de loin en occitan, a décidé de décliner la bossa nova et sa chaleur universelle sur des accents de langue d'oc, deux cultures éloignées géographiquement, et pourtant si proches. Les textes de bossa des grands compositeurs tels que Vinícius de Moraes ou encore Antonio Carlos Jobim sont comme une renaissance des écrits des troubadours du XII^e siècle. L'occitan et le portugais ont tous deux des sonorités chamelles et se confondent sans qu'on y prenne garde.

Tout public - 1h00

Quartet AMOR DE LUENH
François Lagarrigue : guitare
Alexandre Cajarc de Lagarrigue : saxophone et ténor
Amandine Rey Guy : chant
Ould Yahoui : batterie

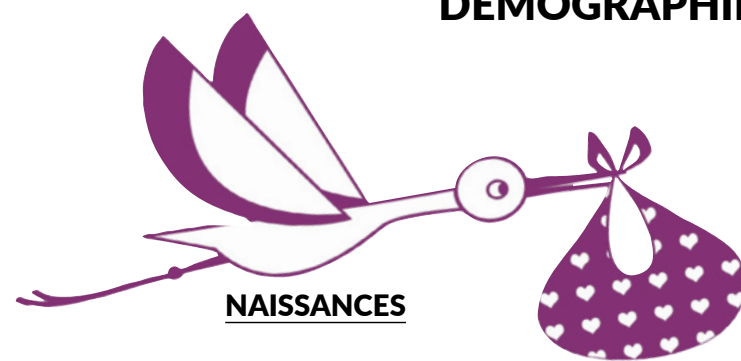
Crédit photo : A. Rey

Mairie AUJOLS 05 65 24 72 12
Site internet : aujols.fr - Mail : mairie.aujols@orange.fr

4

Geneviève DEJEAN

DÉMOGRAPHIE 2024

**NAISSANCES**

Oïhan IMBERT
25 juin

Andréa THOURON
12 août

**DÉCÈS**

Claude Miquel
04 novembre

**La population totale légale d'Aujols au 1er janvier 2025,
validée par l'INSEE est de 383 habitants
(avant recensement)**

RECENSEMENT DE LA POPULATION

RAPPEL : un recensement de la population est actuellement en cours à Aujols et vous avez jusqu'au 15 février pour y répondre.

Maëva MEREL, notre agent recenseur a déposé dans chaque boîte aux lettres d'Aujols un document comportant un numéro unique d'identification de votre logement qui vous permet de répondre au questionnaire par internet.

Si vous n'avez pas internet ou si vous ne souhaitez pas répondre en ligne, Maëva est à votre disposition pour remettre un questionnaire papier, lequel sera à lui remettre ensuite ou bien directement à la mairie.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de laquelle dépend le budget de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

LA COMMUNE INVESTIT POUR SES HABITANTS

LES PROJETS TERMINÉS EN 2024

- L'agrandissement de la mairie et l'aménagement de l'espace situé sur l'arrière pour un coût global de 189 157 € avec une aide pour le financement à hauteur de 77 185 € dont 45 185 € de subvention de l'Etat (DETR), 12 000 € de la Région, 10 000 € du département et 10 000 € de la Communauté de Communes, soit 41 % d'aides.

- L'aménagement de la cuisine dans la Maison des jeunes et des associations qui a coûté 17 409 € entièrement financés sur les fonds propres de la commune.

- La place de l'école avec l'aménagement de l'accessibilité et l'emplacement de stationnement pour le bus, projet presque terminé. Le montant dépensé à ce jour s'élève à 72 288 € HT et il reste environ 8 000 € de dépenses. Pour ce programme nous bénéficions de subventions à hauteur de 60 148 € dont 34 095 € de subvention de l'Etat (DETR), 5 570 € de la Région, 10 037 € du département et 10 446 € au titre des amendes de police, soit à peu près 75 % de la dépense.

- L'installation de 2 bâches à eau avec l'achat des terrains sur lesquelles elles sont installées ont coûté 39 941 € avec des subventions pour un montant de 20 233 € (dont 14 452 € de subvention de l'Etat (DETR) et 15 781 € du département, soit 51 % d'aides.

- L'ouverture d'une issue de secours à l'école pour un montant de 3 412 €

- L'acquisition d'un véhicule Jumpy pour 4 900 €.

- La restauration du calvaire sur la place de la salle des fêtes pour 5 490 €

LES PROJETS POUR 2025

Le projet d'aménagement de la place du lac est en cours La réfection du mur de soutènement en contrebas de l'abri-bus a été réalisée. Le compteur électrique qui sert pour toutes les manifestations sur la place a été mis aux normes et installé dans un petit local spécifique. A ce jour nous avons déjà payé 18 235 € sur le budget 2024 pour ce début d'aménagement.

Très bientôt un nouveau cabanon en bois avec un bardage vertical, dont l'aspect a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France, sera installé et même si la disparition de l'ancien cabanon nous a un peu attristés ce nouveau local sera beaucoup plus pratique pour les bénévoles qui l'utilisent lors des fêtes, animations et pour le marché d'été.

Un projet, conséquent pour la commune, dont certains ont entendu parler et qui fait déjà l'objet de diverses supputations sans fondement est envisagé. Cependant rien n'est actuellement acté ou validé et il est prématuré de s'y attarder pour le moment par manque d'informations précises. Il s'agit de la préemption des anciens bâtiments d'une ferme, idéalement situés au bord du lac, et qui seraient d'une belle opportunité pour la commune afin d'y réaliser des équipements publics lesquels seraient à définir.

Pour ce projet, des bases ont déjà été posées avec un organisme financier d'état et validé en conseil municipal, mais sans engagement définitif. En tout état de cause, c'est un projet qui, s'il est réalisé, prendra du temps. Des démarches sont en cours mais il va de soi que pour un programme de cette ampleur la population sera consultée le moment venu pour définir les meilleures solutions d'aménagement tout en gardant à l'esprit que cela doit servir l'intérêt général.

LE PLUI

Le PLUi a été déposé sur le Géoportail de l'Urbanisme, il est exécutoire et applicable depuis le 24 janvier 2025. (Article L153-23 du Code de l'urbanisme). Cette date marque le début du contrôle de légalité et de la phase de recours de 2 mois. (Article R421-1 du Code de justice administrative). Durant cette période aucune sollicitation particulière ne pourra être traitée par les services urbanisme communaux ou intercommunaux.

Les pièces du PLUi sont toutes disponibles sur le site internet de la CCPLL : Pièces PLUi

Ainsi que sur le Géoportail de l'Urbanisme :
Accueil - Géoportail de l'Urbanisme

L'explication des différentes pièces et phases d'élaboration du PLUi sont disponibles sur le site internet de la CCPLL :
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - CC Lalbenque-Limogne (46)

Pour toute demande ou recours, merci d'adresser une lettre avec accusé de réception avant le délai légal de 2 mois : à l'attention

de Monsieur le Président Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne - Maison communautaire - 38 Place de la Bascule - 46230 Lalbenque

La communauté de communes dispose d'un délai de 2 mois suivant la réception de votre courrier (Article L231-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration). En ce qui concerne l'instruction des demandes d'urbanisme, si vous avez déjà déposé votre demande (permis, CU, DP, etc.) votre dossier est en cours d'instruction par le service ADS.